



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante et unième session

Santiago, 2-9 décembre 2019

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques

**Mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif
au genre et de son plan d'action en faveur
de l'égalité des sexes**

Rapport du secrétariat

Résumé analytique*

Résumé

Le présent rapport contient un résumé analytique de la synthèse des informations fournies dans les communications et examinées lors d'ateliers sur l'intégration des considérations de genre dans l'action climatique menée au niveau national et dans la mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin que ces informations puissent être prises en compte lors de l'examen du programme et du plan. Il récapitule les progrès accomplis, les domaines se prêtant à des améliorations et les travaux supplémentaires à exécuter dans le cadre de plans d'action ultérieurs. En outre, il souligne l'importance du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes en tant que mécanisme permettant de réunir un large éventail de parties prenantes dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de mettre en place des politiques et des mesures climatiques sensibles aux questions de genre et de parvenir à une représentation équilibrée des sexes dans les processus d'élaboration des politiques climatiques et de prise de décisions à ce sujet aux niveaux local, national et international.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1–7	4
A. Mandat	1–3	4
B. Structure du rapport	4–5	4
C. Communications	6	5
D. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	7	5
II. Principaux messages	8–11	5
III. Résumé analytique	12–36	6
A. Programme de travail de Lima relatif au genre.....	12–15	6
B. Plan d’action en faveur de l’égalité des sexes.....	16–36	6
 Annexes		
I. Programme de travail de Lima relatif au genre : état d’avancement et domaines se prêtant à des améliorations.....		11
II. Plan d’action en faveur de l’égalité des sexes : état d’avancement et domaines se prêtant à des améliorations par activité		20

Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Conseil exécutif du MDP	Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre
Coordonnateur national	Coordonnateur spécialiste des questions de genre pour les négociations, la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives au climat au niveau national
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UE	Union européenne
WEDO	Women's Environment and Development Organization

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a invité les Parties à parvenir à un meilleur équilibre entre hommes et femmes, à mieux prendre en compte les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la Convention¹. À sa vingtième session, la COP a décidé de créer le programme de travail de Lima relatif au genre afin de promouvoir l'équilibre entre les sexes et d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans l'action menée par les Parties et le secrétariat aux fins de la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, de manière à mettre en œuvre des politiques et des mesures climatiques sensibles aux questions de genre². À sa vingt-deuxième session, elle a décidé de prolonger de trois ans le programme de travail de Lima et de l'examiner à sa vingt-cinquième session³.

2. Le plan d'action⁴ créé dans le cadre du programme de travail de Lima relatif au genre a pour objet de faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité et de promouvoir des politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de la Convention et l'action des Parties, du secrétariat, des entités des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes.

3. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, en déterminant les progrès accomplis, les domaines se prêtant à des améliorations et les travaux supplémentaires à exécuter dans le cadre de plans d'action ultérieurs, de façon à ce que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) l'examine à sa cinquante et unième session et élabore des recommandations que la COP pourrait étudier à sa vingt-cinquième session⁵.

B. Structure du rapport

4. On trouvera dans le présent document les principaux messages tirés du rapport de synthèse mentionné au paragraphe 3 ci-dessus et un résumé analytique des informations qui y figurent (respectivement aux chapitres II et III). Le rapport de synthèse est reproduit dans un additif au présent document⁶. Il contient une synthèse des informations soumises dans les communications reçues des Parties et des observateurs sur le sujet dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus⁷. Il contient aussi une synthèse des informations figurant dans les exposés ou présentées lors des débats ayant eu lieu pendant l'atelier tenu à la quarante-huitième session des organes subsidiaires concernant, notamment, l'intégration des questions de genre dans les politiques, mesures et plans nationaux relatifs au climat⁸, et pendant l'atelier tenu à la cinquantième session des organes subsidiaires, concernant l'application et les incidences du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (ci-après dénommé « atelier sur les questions de genre tenu à la cinquantième session des organes subsidiaires »)⁹.

¹ Y compris au titre des décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18.

² Décision 18/CP.20.

³ Décision 21/CP.22, par. 6.

⁴ Décision 3/CP.23, annexe.

⁵ Décision 3/CP.23, par. 5.

⁶ FCCC/SBI/2019/15/Add.1.

⁷ FCCC/SBI/2018/22, par. 104.

⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/workshop-on-gender-and-climate-change-may-2018>.

⁹ Voir <https://unfccc.int/workshop-on-gender-and-climate-change-june-2019>.

5. Les annexes I et II du présent document donnent un aperçu, sous forme de tableaux, de l'état d'avancement des activités ainsi que des suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires à entreprendre, le cas échéant, au titre du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, sur la base des sources d'information mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus. Les annexes I et II donnent des exemples de recommandations générales ou souvent mentionnées dans les communications et lors des ateliers ; la liste complète des recommandations figure dans le rapport de synthèse.

C. Communications

6. Au total, 31 communications¹⁰ ont été reçues du Bénin, du Canada, du Chili, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique au nom de l'Australie, des États-Unis et du Japon, de l'Éthiopie, de la Finlande, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Suisse, du Tchad, de l'Union européenne au nom de ses États membres, de l'Uruguay, de la Zambie, ainsi que de 13 organisations ayant le statut d'observateur¹¹.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent rapport lorsqu'il examinera la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte de l'examen du programme de travail de Lima relatif au genre de façon à envisager les étapes suivantes, y compris une évaluation des effets du plan d'action pour l'égalité des sexes, de façon à élaborer des recommandations que la COP pourrait étudier à sa vingt-cinquième session.

II. Principaux messages

8. Le programme de travail de Lima relatif au genre offre le cadre nécessaire pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a joué un rôle déterminant à cet égard.

9. Les activités mises en œuvre dans le cadre du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes ont favorisé l'adoption d'une politique climatique sensible aux questions de genre et l'amélioration de la participation des femmes dans les délégations de la CCNUCC. La phase initiale du plan d'action a permis d'établir les bases requises et d'acquérir une expérience précieuse.

10. Le renforcement et l'élargissement du programme de travail de Lima et du plan d'action permettraient :

- a) D'étendre la mise en œuvre sur une période plus longue, avec la réalisation d'examens intermédiaires ;
- b) De définir des objectifs et les résultats attendus, des échéances pour les activités et les produits, et des indicateurs pour mesurer leur incidence et leur efficacité.

¹⁰ Voir note 7 ci-dessus.

¹¹ Organismes des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation internationale pour les migrations ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; PNUD ; Programme mondial d'appui PNUD-PNUE et ONU-Femmes. Organisation intergouvernementale : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Organisations non gouvernementales : Children and Youth Constituency ; Institut international du développement durable ; Women and Gender Constituency ; Women Engage for a Common Future ; et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs au nom de Women and Men in Environment and Artificial Intelligence, de International Network of Women Engineers and Scientists et d'Arborus.

11. Les Parties et les observateurs ont identifié divers domaines se prêtant à des améliorations et les travaux supplémentaires à exécuter sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif au genre et de la phase initiale du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.

III. Résumé analytique

A. Programme de travail de Lima relatif au genre

1. Progrès accomplis

12. Le programme de travail de Lima relatif au genre comprend diverses invitations, demandes et encouragements adressés aux Parties, aux organes constitués en vertu de la Convention, aux observateurs et au secrétariat. Les travaux pertinents des organes constitués, des entités opérationnelles du Mécanisme financier et du secrétariat sont présentés chaque année dans le rapport sur la composition par sexe, mais on ne dispose que de peu d'informations sur la mise en œuvre de ces mandats et aucun mécanisme formel de suivi régulier ou continu n'est prévu à ce sujet. L'état d'avancement de la mise en œuvre des mandats relevant du programme de travail de Lima, lorsque des informations sont disponibles, est mentionné à l'annexe I, qui indique également les cas où ces informations ne sont pas facilement accessibles.

13. Le rôle important joué par le programme de travail de Lima en tant que cadre permettant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le processus de la CCNUCC a été reconnu dans plusieurs communications.

2. Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter

14. Les mandats qui devraient être prorogés ont été recensés, notamment l'élaboration du rapport annuel sur la composition par sexe et la tenue des ateliers annuels de session. Il a été suggéré d'inviter de manière plus appuyée les Parties à nommer au niveau national un coordonnateur spécialiste des questions de genre pour les négociations, la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives au climat (coordonnateur national), et à lui fournir un appui, par exemple en définissant ses fonctions. Plusieurs suggestions ont été faites pour renforcer le programme de travail de Lima relatif au genre, notamment l'ajout d'objectifs et de principes et l'élaboration d'orientations à l'intention des Parties sur la manière de rendre compte, dans le processus de la CCNUCC, de l'intégration des questions de genre dans leur politique climatique.

15. L'ensemble de règles de Katowice¹² a été adopté à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties et inclut des références au genre, aux femmes et à la responsabilité sociale dans des mandats qui n'existaient pas lorsque le programme de travail de Lima relatif au genre et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes ont été élaborés. En conséquence, toute nouvelle initiative entreprise au titre du programme de travail de Lima relatif au genre liée à l'invitation faite aux Parties d'intégrer une prise en compte des questions de genre dans l'amélioration de la mise au point et du transfert des technologies climatiques devrait tenir compte de ces mandats supplémentaires.

B. Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes

1. Aperçu général

16. Il n'existe pas de mécanisme formel de suivi régulier ou continu de l'exécution des activités menées au titre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Toutefois, le secrétariat a été prié d'établir un rapport de synthèse à ce sujet et, à sa quarante-neuvième session, le SBI a encouragé les Parties et les observateurs à fournir des informations sur les

¹² Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/paris-agreement-work-programme/katowice-climate-package>.

effets du plan d'action. Des informations sur l'exécution des activités peuvent également être obtenues à partir des contributions des Parties, des organes constitués et des observateurs à l'atelier sur les questions de genre tenu à la cinquantième session des organes subsidiaires, dont le thème était prévu dans le plan d'action.

17. Dans leurs communications, 10 Parties ont reconnu le rôle crucial du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour ce qui est de faciliter la prise en compte des questions de genre dans l'action climatique, le plan d'action constituant un cadre efficace pour collecter des informations, des résultats de recherche et des données d'expérience auprès des parties prenantes. Dans leur ensemble, les communications et contributions relatives à l'atelier sur les questions de genre tenu à la cinquantième session des organes subsidiaires défendaient l'idée que, bien que des mesures importantes aient été prises, il restait encore beaucoup à accomplir au titre du plan d'action.

18. La plupart des communications faisaient référence aux mesures prises dans le domaine prioritaire A du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. En ce qui concerne le domaine prioritaire B, huit Parties ont fait état de progrès s'agissant de l'équilibre de la composition par sexe de leur délégation nationale participant aux négociations au titre de la CCNUCC. Les autres domaines prioritaires faisaient l'objet de la plupart des suggestions concernant les domaines se prêtant à des améliorations et les travaux supplémentaires à exécuter.

19. L'exécution de tous les mandats du secrétariat est en cours ou achevée.

2. Domaines prioritaires

a) Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication

20. **Progrès accomplis** : les Parties qui ont rendu compte des progrès réalisés dans ce domaine ont indiqué qu'elles avaient adopté une approche plurielle pour renforcer les capacités nécessaires à l'élaboration de politiques, plans et programmes climatiques sensibles aux questions de genre. La plupart des Parties ont fait état d'au moins deux des éléments suivants : tenue d'une manifestation nationale sur l'égalité des sexes et les changements climatiques ; organisation de programmes de formation ciblés ; élaboration de lignes directrices et de stratégies pour l'intégration des questions de genre dans les domaines prioritaires des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) ; création d'un groupe de travail interministériel pour le partage de connaissances sur le genre, le climat et d'autres secteurs.

21. De nombreux exemples de formations et d'activités de renforcement des capacités proposées aux Parties et aux entités non parties ou destinées à être utilisées par elles ont été donnés, dont l'élaboration d'outils, d'orientations, de webinaires, de formations en présentiel et d'activités de renforcement des capacités dans les secteurs clefs de l'adaptation et de l'atténuation, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie, des énergies durables, des services urbains, de la préservation des terres et de la neutralité en matière de dégradation des terres, ainsi que dans le contexte des CDN et des PNA. L'existence d'une coopération régionale entre pairs et d'une coopération Sud-Sud a été démontrée, notamment en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans les procédures de mesure, de notification et de vérification et dans les dispositifs destinés à assurer la transparence.

22. **Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter** : de nombreuses suggestions ont été faites pour renforcer ce domaine prioritaire, notamment séparer le renforcement des capacités des autres thèmes afin de mettre en évidence son rôle essentiel pour tous les autres aspects du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, et élargir les composantes de connaissances et de communication pour couvrir un éventail plus large de fonctions et d'activités. Les suggestions concernant les activités ont été très variées, portant notamment sur l'élaboration d'une stratégie pour communiquer efficacement auprès des parties prenantes et le recensement d'experts susceptibles d'appuyer les travaux de recherche et d'analyse et les forums organisés par le secrétariat et les parties prenantes dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.

b) Représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes

23. **Progrès accomplis** : dans leurs communications, la plupart des Parties ont indiqué que parvenir à une représentation équilibrée des sexes dans leurs délégations nationales et former les déléguées aux questions relatives aux changements climatiques ou aux techniques de négociation sur le climat étaient des priorités. La moitié des Parties ont établi un lien explicite entre les mesures prises au niveau national et les efforts visant à équilibrer la composition par sexe de leur délégation nationale. La proportion de femmes dans les délégations nationales est passée de 32 % à la vingt-deuxième session de la COP à 38 % à la vingt-quatrième. La proportion de déléguées a également augmenté, passant de 42 % à la quarante-sixième session des organes subsidiaires à 44 % à la cinquantième. La composition par sexe des organes constitués en vertu de la CCNUCC a varié d'une année à l'autre, l'augmentation de la représentation des femmes dans la moitié des organes observée en 2018 ne s'étant pas confirmée en 2019. Toutefois, en 2019, pour la première fois depuis le début de l'établissement des rapports sur la composition par sexe, en 2013, deux organes constitués comptent plus de 50 % de femmes, et 12 femmes ont été élues à la présidence ou à la vice-présidence d'un organe constitué.

24. Les initiatives mises en œuvre par les Parties ou les observateurs pour renforcer la participation des femmes aux négociations sur le climat comprennent des ateliers régionaux de formation à la négociation et de renforcement des capacités, le financement des voyages et la formation des femmes à l'échelle nationale dans les principaux secteurs liés au climat en vue d'assurer une représentation équilibrée des sexes dans la population active.

25. **Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter** : de nombreuses recommandations ont été formulées sur la manière de continuer à renforcer la participation et la présence de femmes à des postes de responsabilité dans le processus de la CCNUCC et dans l'action climatique nationale et locale, qu'il s'agisse d'encourager les filles et les femmes à suivre des formations dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, d'institutionnaliser des critères de parité des sexes pour l'attribution des fonds pour frais de voyage de la Convention, ou de garantir que des locaux adaptés soient disponibles pour les déléguées voyageant avec des bébés durant les conférences et les réunions organisées par la Convention. D'autres suggestions visaient à améliorer la visibilité et la communication concernant la question de l'équilibre des sexes au sein des délégations nationales et des organes constitués, et à étendre au-delà des sessions de la COP et des organes subsidiaires les activités de renforcement des capacités des négociateurs intervenant dans le contexte du processus de la Convention, s'agissant de l'encadrement, de la négociation, de l'animation et de l'aptitude à présider.

c) Cohérence

26. **Progrès accomplis** : les présidents des organes constitués se sont réunis à la quarante-huitième session du SBI pour examiner les points d'entrée permettant d'intégrer les questions de genre dans les domaines d'action de leurs organes respectifs qui ont été définis dans le rapport technique correspondant¹³. Ils ont indiqué que le dialogue avait été utile pour dégager les domaines de collaboration potentielle. En 2018 et 2019, dans la mesure du possible en collaboration avec des organisations ayant le statut d'observateur, le secrétariat a mis en œuvre des activités sur mesure de renforcement des capacités pour les membres de sept organes constitués et les équipes techniques correspondantes du secrétariat¹⁴. Par la suite, plusieurs organes constitués ont pris des mesures précises pour intégrer les questions de genre dans leurs travaux, y compris l'intégration des considérations relatives au genre dans toutes les activités de leurs plans de travail glissants.

¹³ FCCC/TP/2018/1.

¹⁴ Pour les autres entités concernées, une séance de renforcement des capacités est prévue à la prochaine réunion du groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones en 2019, et le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts et le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre envisagent d'en organiser une en 2020.

Le secrétariat a également établi le premier rapport de synthèse biennal sur la prise en compte des questions de genre dans les processus des organes constitués¹⁵.

27. Des exemples de synergie renforcée entre les entités et les processus des Nations Unies ont été présentés à l'atelier consacré aux questions de genre tenu à la cinquantième session des organes subsidiaires, et des efforts ont été déployés par les Parties, ONU-Femmes et d'autres parties prenantes pour promouvoir les activités de la CCNUCC relatives à l'égalité des sexes et les relier à d'autres lors du Sommet sur l'action pour le climat de 2019. Le secrétariat est un membre actif du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, où il coprécide, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, un groupe de travail interinstitutions sur les changements climatiques. Le secrétariat a intensifié ses échanges avec d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin de renforcer les liens entre le programme de travail de Lima relatif au genre, le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et leurs activités dans le domaine des changements climatiques d'une part et les objectifs de développement durable et l'égalité des sexes d'autre part, notamment grâce à des présentations en présentiel et en ligne et à l'animation d'ateliers régionaux.

28. **Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter** : il a notamment été suggéré de faire du dialogue entre les présidents des organes constitués une manifestation régulière, d'améliorer la communication sur les travaux des organes constitués en matière d'intégration des questions de genre et de demander au secrétariat de préparer un document technique et une note d'orientation sur la prise en compte des questions de genre dans les débats mondiaux et dans tous les domaines thématiques en tenant compte des aspects de l'Accord de Paris.

d) Mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes et moyens de mise en œuvre

29. **Progrès accomplis** : dans leurs communications, la plupart des Parties ont fait part des progrès accomplis au niveau national dans les actions suivantes : mise en œuvre de projets, de programmes ou de politiques climatiques tenant compte des questions de genre, y compris l'alignement des plans climatiques et sectoriels nationaux, notamment les CDN, les PNA et les stratégies à long terme, sur les stratégies nationales en faveur de l'égalité des sexes ; mise en œuvre d'une législation relative au climat ou à l'énergie qui intègre les questions de genre ; application d'une budgétisation tenant compte des questions de genre au sein des pouvoirs publics ou en relation avec les principaux secteurs liés au climat. Certaines Parties ont mentionné l'utilisation de financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou du Fonds vert pour le climat (FVC) pour mettre en œuvre des projets de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre.

30. Les observateurs ont échangé des informations sur divers projets et activités entrepris à travers le monde pour aider les pays à appliquer des politiques et des mesures climatiques sensibles aux questions de genre, notamment en intégrant des mesures d'adaptation aux changements climatiques tenant compte des questions de genre dans les procédures nationales de planification et d'établissement de budget, en élaborant des plans d'action sur les changements climatiques et les questions de genre, en prenant des initiatives pour améliorer l'accès des femmes aux informations météorologiques et climatiques, en créant des structures collectives pour faciliter l'autonomisation économique des femmes dans le contexte des activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Plusieurs observateurs ont présenté des initiatives en faveur de l'intégration des questions de genre dans les processus relevant de la CCNUCC, telles que les CDN et les PNA. Quelques observateurs ont échangé des informations sur les initiatives visant à élaborer des indicateurs genrés et environnementaux pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable en tenant compte des questions de genre.

31. **Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter** : de nouvelles activités liées au Comité permanent du financement (CPF) et aux

¹⁵ FCCC/CP/2019/8.

entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont été suggérées, ainsi que la mise en place d'une communauté de pratique et de pôles de connaissances pour fournir des conseils techniques aux Parties afin d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives nationales tenant compte des questions de genre. Certaines suggestions portaient spécifiquement sur le renforcement des capacités ou l'appui technique, notamment la création d'une base de données de spécialistes locaux et régionaux des questions de genre qui pourraient fournir cet appui ; d'autres concernaient la préparation du budget ou le financement de l'action climatique, par exemple l'inclusion de la budgétisation tenant compte des questions de genre dans le processus de mise en œuvre des CDN, le suivi et l'évaluation des incidences du financement de la lutte contre les changements climatiques sur l'amélioration des conditions de vie des femmes grâce à l'action climatique, et la compilation des enseignements à retenir.

e) **Suivi et présentation de rapports**

32. **Progrès accomplis :** 21 communications ont été reçues en 2018 en réponse à la demande faite au titre de l'activité E.1 du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Le rapport de synthèse produit indiquait, entre autres, ce qui suit : les femmes et les hommes ne sont généralement pas touchés de la même manière par les changements climatiques, dont les effets sont généralement plus prononcés dans les pays en développement et pour certains peuples autochtones et communautés locales, et ces différences reposeraient sur des inégalités généralisées, héritées de l'histoire et persistantes ; de nombreux projets et programmes climatiques intègrent les questions de genre dans un large éventail de secteurs, mais peu de politiques, d'actions ou de plans nationaux sont en place ; bien qu'une représentation équilibrée des sexes dans les délégations s'occupant des questions climatiques soit importante pour les Parties et fasse l'objet d'un suivi d'une manière ou d'une autre, aucune information n'a été fournie sur les politiques ou processus actuellement mis en œuvre en la matière.

33. Suite au dernier appel à communications relatif à ce document, six Parties ont indiqué avoir pris des mesures pour collecter et exploiter des données ventilées par sexe et élaborer des indicateurs tenant compte des questions de genre. En outre, de nombreuses Parties ont fourni des renseignements sur l'intégration des questions de genre dans les politiques, mesures et plans nationaux, et certaines Parties ont fourni des informations sur les mesures et efforts visant à équilibrer la composition par sexe de leur délégation nationale.

34. Le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) a communiqué des informations sur diverses initiatives visant à intégrer les considérations de genre dans ses travaux, notamment l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action sur les questions de genre afin d'orienter l'ensemble de ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de partage des connaissances. En outre, le CRTC a renforcé sa collaboration avec le Groupe Femmes et genre.

35. Le secrétariat a intensifié ses activités d'échange de connaissances au sein de l'équipe chargée des questions de genre et d'autres équipes techniques, en particulier dans le cadre du renforcement des capacités des organes constitués et de l'établissement de rapports par ces derniers. Il est également en train d'améliorer ses systèmes pour favoriser une plus grande cohérence et une meilleure intégration des considérations de genre dans tous les domaines thématiques, notamment en institutionnalisant un échange régulier de connaissances et en utilisant des logiciels de collaboration.

36. **Domaines se prêtant à des améliorations et travaux supplémentaires à exécuter :** les communications de toutes les Parties contenaient des recommandations sur les moyens d'améliorer la collecte de données aux fins du suivi de l'exécution des mandats relatifs au genre et au climat, notamment en encourageant l'échange de connaissances pour le suivi et l'établissement de rapports sur les mandats liés à l'égalité des sexes, et en demandant au FVC et au FEM de rendre compte à la COP de la manière dont les questions de genre ont été intégrées dans les projets concernant la mise en œuvre des CDN.

Annexe I

Programme de travail de Lima relatif au genre : état d'avancement et domaines se prêtant à des améliorations

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
4. Invite instamment les Parties à intensifier leurs efforts pour faire progresser la mise en œuvre des décisions 36/CP.7, 1/CP.16, 23/CP.18 et 18/CP.20	Parties	Les Parties ont indiqué qu'elles étaient conscientes de l'importance d'assurer une représentation équilibrée des sexes dans les délégations et au sein des organes créés en vertu de la Convention, et qu'elles s'efforçaient d'y parvenir.	Voir les suggestions sur la représentation équilibrée des sexes dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes à l'annexe II.
7. Invite les Parties à continuer d'appuyer : a) Les activités de formation et de sensibilisation concernant les questions relatives à l'équilibre entre hommes et femmes et aux changements climatiques, à l'intention des représentants des deux sexes ; b) Le renforcement des compétences et des capacités de leurs représentantes afin qu'elles puissent participer efficacement aux réunions de la CCNUCC, en les formant notamment aux techniques de négociation, à la rédaction des documents juridiques et à la communication stratégique	Parties	L'Australie, le Canada, l'UE et la Suisse ont mis en avant les efforts de renforcement des capacités des délégués, femmes et hommes.	Voir les suggestions sur le renforcement des capacités dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes à l'annexe II.
8. Invite également les Parties et les organisations compétentes à continuer d'appuyer les activités mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus, en mettant spécialement l'accent sur la formation et le renforcement des capacités des représentants de Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques	Parties et organisations concernées	Certaines Parties (par exemple la France) et certains observateurs (par exemple l'Initiative européenne pour le renforcement des capacités, le PNUD, ONU-Femmes et WEDO) proposent régulièrement ou ponctuellement des formations et des activités de renforcement des capacités aux délégués des pays particulièrement vulnérables aux changements climatiques.	Voir les suggestions sur le renforcement des capacités dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes à l'annexe II.
9. Demande au secrétariat de continuer de soutenir l'organisation des activités de formation et de renforcement des capacités visées aux	Secrétariat	Le secrétariat a continué d'appuyer le renforcement des capacités et la formation des Parties, notamment en mettant sur pied, conjointement avec le Women	L'organisation d'activités de renforcement des capacités au-delà des réunions de la COP et des organes

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
paragraphe 7 et 8, notamment à l'occasion des sessions des organes subsidiaires		Delegates Fund, des cours du soir avant les sessions de la COP et des organes subsidiaires, et en organisant des formations et des webinaires pour les coordonnateurs nationaux en 2018, en collaboration avec ONU-Femmes et WEDO.	subsidiaires devrait être envisagée.
10. Invite les Parties à accroître la représentation des femmes et à favoriser leur participation active dans les organes créés en vertu de la Convention	Parties	Aucune information n'a été fournie à ce sujet.	Des objectifs précis devraient être fixés.
11. Décide que des ateliers annuels de session seront organisés à l'occasion des sessions des organes subsidiaires pendant la première série de sessions de 2018 et 2019	Secrétariat	Un atelier a été organisé à la quarante-huitième session du SBI sur les trois thèmes énumérés dans l'activité E.1 du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Un atelier portant sur l'impact du programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes a eu lieu à l'occasion de la cinquantième session des organes subsidiaires.	Les ateliers de la session ont été appréciés pour l'espace de discussion qu'ils ont offert, et d'après les communications reçues, ils doivent être maintenus ; des ateliers complémentaires (par exemple régionaux) ont également été suggérés.
12. Demande à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de réfléchir pendant l'année 2017 aux thèmes des ateliers visés au paragraphe 11 et de lui faire rapport sur les thèmes qu'il recommande de retenir à sa vingt-troisième session	SBI	Voir la décision 3/CP.23, par. 6.	D'autres idées de thèmes pour les futurs ateliers ont été suggérées, notamment la technologie, les finances, les pertes et préjudices, la transparence et le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre. Voir également l'activité A.1 de l'annexe II.
13. Demande également au secrétariat d'élaborer un rapport technique définissant les points d'entrée pour intégrer les considérations de genre dans les domaines d'action relevant du processus de la CCNUCC, afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre l'examine à sa quarante-huitième session	Secrétariat	Le document technique porte la cote FCCC/TP/2018/1.	
14. Demande en outre à tous les organes constitués au titre du processus de la CCNUCC d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de	Organes constitués	En 2018, 11 organes constitués, contre six en 2017, ont fait référence aux questions de genre dans leurs rapports réguliers. Sur ces 11 organes, deux seulement ont mentionné leur participation au dialogue sur les	Ces rapports sont jugés utiles et devraient être maintenus.

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
genre dans leurs processus conformément aux points d'entrée définis dans le rapport technique visé au paragraphe 13		questions de genre, et deux autres ont fait référence à l'équilibre femmes-hommes ou évoqué de manière générale la prise en compte des questions de genre, sans donner plus de précisions. Sept organes constitués ont rendu compte des progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus au-delà de l'équilibre entre femmes et hommes, ou en ont fait la preuve, contre trois en 2017. Trois organes constitués ont échangé des informations sur le mécanisme mis en place ou suivi pour faire progresser l'intégration des questions de genre dans leurs travaux, notamment en créant des groupes de travail, en nommant des coordonnateurs nationaux et en adoptant des plans d'action en faveur de l'égalité des sexes. On trouvera des informations complémentaires dans le document FCCC/CP/2019/8.	
15. Prie le secrétariat d'établir tous les deux ans un rapport de synthèse sur les renseignements fournis dans les rapports visés au paragraphe 14, pour qu'elle l'examine, le premier de ces rapports devant lui être soumis à sa vingt-cinquième session	Secrétariat	Le rapport porte la cote FCCC/CP/2019/8.	L'importance de ces rapports est largement reconnue ; il est suggéré d'améliorer la disponibilité des informations sur les travaux des organes constitués relatifs aux questions de genre, en dehors de leurs rapports à la COP et du rapport de synthèse biennal.
16. Encourage les Parties et le secrétariat à prendre en considération une perspective de genre pour organiser les réunions techniques d'experts sur les mesures d'atténuation et d'adaptation, conformément aux paragraphes 111 et 129 de la décision 1/CP.21	Parties et secrétariat	Aux réunions techniques d'experts sur l'adaptation, l'accent a été sur la promotion de l'analyse des questions de genre et sur la réduction des inégalités dans le processus des PNA. En 2019, dans le processus d'examen technique des mesures d'adaptation, les questions de genre ont été intégrées au thème du financement de l'adaptation. Le document technique produit (FCCC/TP/2019/3) souligne les considérations relatives au genre dans le cadre du financement de l'adaptation, notamment dans l'évaluation des conséquences du financement de l'adaptation et dans la	Voir les suggestions sur le renforcement des capacités dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes à l'annexe II.

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
		<p>participation du secteur privé au financement et à la mise en œuvre de solutions d'adaptation tenant compte des questions de genre.</p> <p>Les participants aux réunions techniques d'experts sur l'atténuation ont également pris en compte les questions de genre, aussi bien en assurant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des groupes d'experts et en abordant des thèmes relatifs au genre. En 2019, les questions de genre ont été prises en compte lors des réunions organisées pour discuter des solutions énergétiques innovantes hors réseau et décentralisées pour une meilleure gestion de l'énergie et de l'eau dans la chaîne agroalimentaire.</p>	
17. Invite les Parties à intégrer une perspective de genre dans le renforcement des activités de mise au point et de transfert des technologies relatives au climat	Parties	Des progrès ont été signalés ; par exemple, une étude a été réalisée sur l'intégration des questions de genre dans la planification et la gestion des risques côtiers en Afrique de l'Ouest et au Cameroun, avec l'appui du CRTC.	Voir les suggestions sur la mise en œuvre dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes à l'annexe II.
18. Demande au secrétariat, s'il actualise la procédure d'accréditation pour les Parties, d'améliorer, selon qu'il convient, l'exactitude des données relatives au sexe des participants, de façon à disposer de données fiables pour évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la participation de représentantes aux réunions de la CCNUCC et des organes constitués	Secrétariat	La procédure d'accréditation n'a pas été actualisée.	
19. Demande également au secrétariat de continuer d'établir un rapport annuel sur la composition par sexe, conformément aux décisions 23/CP.18 et 18/CP.20	Secrétariat	Les rapports annuels sur la composition par sexe portent les cotes FCCC/CP/2017/6, FCCC/CP/2018/3 et FCCC/CP/2019/9.	Cette activité est jugée utile et devrait être maintenue ; des objectifs et des cibles précis devraient être fixés.
20. Demande en outre au secrétariat de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement, sur un pied d'égalité, aux processus et activités	Secrétariat	Le document technique porte la cote FCCC/TP/2017/8.	

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
relatifs au climat, et d'élaborer un rapport technique sur les moyens d'atteindre l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes prescrit par les décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18, en se fondant sur les renseignements reçus et sur les résultats de ses propres recherches, pour examen à sa vingt-troisième session			
21. Demande au Mécanisme financier et à ses entités opérationnelles d'inclure dans leurs rapports annuels respectifs à la Conférence des Parties des informations sur l'intégration des considérations de genre dans tous les aspects de leurs travaux	Entités fonctionnelles du Mécanisme financier	Le rapport du CPF à la vingt-quatrième session de la COP (FCCC/CP/2018/8) fait précisément référence à l'égalité des sexes.	Il a été suggéré de demander au FVC et au FEM de rendre compte à la COP de la façon dont les questions de genre ont été prises en compte dans les projets relatifs à la mise en œuvre des CDN, du pourcentage de programmes relatifs au climat soumis aux mécanismes de financement de l'action climatique qui prennent en compte les questions de genre, et des répercussions du financement de la lutte contre les changements climatiques sur l'amélioration des conditions de vie des femmes.
22. Invite les Parties à nommer au niveau national un coordonnateur spécialiste des questions de genre pour les négociations, la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives au climat, et à lui fournir un appui	Parties	En septembre 2019, 52 pays avaient nommé un coordonnateur national (voir https://unfccc.int/topics/gender/resources/list-of-gender-focal-points-under-the-unfccc). Le secrétariat a organisé des activités de formation et de renforcement des capacités en 2018 et, en concertation avec les coordonnateurs, a mis au point une plateforme en ligne pour leur permettre d'échanger des informations et de communiquer en dehors des sessions de la COP et des organes subsidiaires.	La nomination de coordonnateurs nationaux a reçu un franc soutien, et toutes les Parties ont été appelées à en nommer un ; il a été suggéré d'améliorer la coordination entre ces coordonnateurs et les centres de liaison nationaux de la CCNUCC. Il a été suggéré de nommer aussi bien des hommes que des femmes comme coordonnateurs nationaux, d'améliorer l'appui technique et financier aux activités de renforcement des capacités et d'échange de connaissances, de définir les fonctions de ces personnes

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
23. Encourage les Parties, lorsqu'elles rendent compte des politiques climatiques mises en œuvre dans le cadre de la CCNUCC, à inclure des informations sur la manière dont elles intègrent les considérations de genre dans ces politiques	Parties	Certaines Parties ont évoqué les progrès qu'elles avaient réalisés en matière d'intégration du genre dans leurs politiques nationales relatives au climat, notamment en invitant le ministère chargé des questions de genre à faire partie du groupe de travail interministériel sur les changements climatiques, en prenant en compte le genre dans le budget national, en recrutant un expert technique en la matière et en appliquant une analyse des questions de genre au sein du gouvernement.	<p>et de veiller à ce qu'elles puissent se consacrer à plein temps à ce rôle.</p> <p>Cette activité est considérée comme cruciale ; les Parties ont besoin de plus d'orientations et de conseils sur l'élaboration des politiques et l'établissement des rapports.</p>
24. Encourage également les Parties à prendre en compte les savoirs locaux et traditionnels dans la formulation des politiques climatiques et à reconnaître l'intérêt qu'offre la participation de femmes représentant des communautés locales aux initiatives menées à tous les niveaux en matière de climat et qui favorisent l'égalité des sexes	Parties	Aucune information ne figurait dans les communications ni n'était facilement accessible pour déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre.	<p>Ce point est considéré comme un aspect important du cadre que l'on pourrait renforcer en veillant à ce qu'une plus grande accessibilité soit assurée pour permettre aux jeunes femmes autochtones de faire entendre leur voix afin que leurs opinions et leurs préoccupations soient prises en compte dans le processus de la Convention.</p> <p>Il a été suggéré d'élargir l'aspect relatif à l'inclusivité et les parties portant sur la participation de façon à inclure davantage de groupes (historiquement et structurellement sous-représentés), même s'ils n'étaient pas mentionnés.</p>

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
25. Demande au secrétariat de mettre régulièrement à jour ses pages Web pour le partage de l'information sur la participation des femmes et les politiques climatiques qui favorisent l'égalité des sexes	Secrétariat	<p>Le secrétariat met régulièrement à jour une page Web sur les questions de genre (https://unfccc.int/gender) qui contient des liens directs vers des informations sur la situation globale en matière de genre et de changements climatiques, les domaines d'action, les manifestations et réunions, des ressources, des sujets relatifs au genre et à la CCNUCC, les coordonnateurs nationaux et l'actualité.</p> <p>Le secrétariat a collaboré avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national afin d'ajouter des outils et des lignes directrices en matière de genre sur le portail de connaissances du Partenariat.</p>	Il a été suggéré d'améliorer l'accessibilité de l'information (par exemple, en partageant les informations sur l'intégration du genre dans les travaux des organes constitués) et de travailler à la prise en compte des questions de genre dans d'autres domaines thématiques sur le site Web de la CCNUCC.
26. Invite les Parties et les autres entités à mettre en commun les informations sur leurs travaux relatifs à l'intégration d'une perspective de genre dans les activités et les initiatives menées au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris	Parties et entités non parties	Il n'existe pas un seul rapport faisant état de cette information, de sorte qu'il est difficile de suivre et de surveiller la mise en œuvre de cette recommandation.	Il convient de définir des objectifs ainsi que des orientations pour l'établissement de rapports.
27. Demande à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin d'appuyer l'application des décisions et des mandats relatifs à cette question dans le processus de la CCNUCC, en précisant éventuellement les domaines prioritaires, les activités et indicateurs essentiels, les échéances, les principaux responsables et les acteurs clefs et en donnant une indication des ressources nécessaires pour chaque activité, et de fournir des détails sur le processus d'examen et de suivi d'un tel plan	SBI	Voir la décision 3/CP.23.	La suggestion de prolonger le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour une période supplémentaire de cinq ans et de l'améliorer a reçu un franc soutien.

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
28. Invite les Parties, les membres des organes constitués, les organismes des Nations Unies, les observateurs et les autres entités à tenir des réunions de consultation avant la quarante-sixième session des organes subsidiaires, afin de contribuer à la formulation du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes visé au paragraphe 27	Parties, organes constitués, organismes des Nations Unies, observateurs et autres entités	Des consultations informelles ont eu lieu à La Haye (organisées conjointement avec le Costa Rica) les 27 et 28 mars 2017 et à Ottawa les 14 et 15 septembre 2017.	
29. Demande au secrétariat d'organiser, en coopération avec les Parties, les observateurs intéressés et d'autres entités, un atelier de session pendant la quarante-sixième session des organes subsidiaires pour définir les éléments possibles du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes visé au paragraphe 27, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa quarante-septième session	Secrétariat	Un atelier sur l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC a été organisé pendant la quarante-sixième session des organes subsidiaires (voir https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops/gender-and-climate-change-workshop-may-2017-0) ; les résultats ont été examinés à la quarante-septième session du SBI, qui a transmis un projet de décision à examiner par la COP à sa vingt-troisième session.	
30. Invite les Parties, les observateurs et les autres entités à faire connaître, d'ici au 25 janvier 2017, leurs vues sur les questions qu'il conviendrait de traiter lors de l'atelier de session visé au paragraphe 29	Parties, observateurs et autres entités	L'Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, le Canada, le Ghana, le Groupe des États d'Afrique, le Kenya, le Mexique, le Népal, les pays les moins avancés, Sri Lanka et l'UE et ses États membres ont présenté des contributions.	
31. Prend note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat en application des dispositions de la présente décision	Secrétariat		

<i>Mandat en vertu du programme de travail de Lima relatif au genre</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux supplémentaires</i>
32. Demande que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans la présente décision soient appliquées sous réserve de la disponibilité de ressources financières	Secrétariat	Un projet sur l'intégration des questions de genre a été inclus dans les budgets 2016-2017 et 2018-2019 du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le secrétariat a reçu des fonds à l'appui de ce projet de la part de plusieurs donateurs, ce qui lui a permis, entre autres, d'organiser l'interprétation et les voyages pour le renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux, de prévoir l'interprétation pour la diffusion en ligne des ateliers, de fournir des activités de renforcement des capacités pour les organes constitués, de participer à des réseaux interinstitutions sur le genre et de doter de toutes les ressources nécessaires l'équipe chargée des questions de genre. En outre, un certain nombre d'activités ont été entreprises avec l'appui financier d'entités des Nations Unies telles que le PNUD et ONU-Femmes, notamment un événement de réseautage et de sensibilisation à l'intention des chefs de délégation et des coordonnateurs nationaux.	
33. Invite les Parties et les organisations concernées à participer et à collaborer à la mise en œuvre des activités relatives à l'égalité des sexes dans le cadre du programme de travail	Parties et organisations concernées	Les Parties et les observateurs ont démontré leur collaboration par des activités nationales, régionales et internationales, comme en témoignent les communications et les ateliers.	

Annexe II

Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes : état d'avancement et domaines se prêtant à des améliorations par activité

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
Domaine prioritaire A : Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication					
A1. En recourant à des moyens tels que des ateliers, l'assistance technique, etc., accroître la capacité des Parties et des autres parties prenantes d'élaborer des politiques, des plans et des programmes favorisant l'égalité des sexes en matière d'adaptation, d'atténuation, de renforcement des capacités, de technologie et de financement	Parties, entités des Nations Unies et organisations compétentes	2018	Politiques, plans et programmes favorisant l'égalité des sexes	Les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur ont participé à des activités régionales et nationales ; une formation et des programmes en ligne ont été	Assurer des ressources financières et en expertise suffisantes pour renforcer les capacités à tous les niveaux, y compris dans les communautés locales de base, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des CDN, les budgets tenant compte des questions de genre, les indicateurs genrés et en lien avec le financement de l'action climatique. Recenser les experts susceptibles d'appuyer les travaux de recherche et d'analyse et les forums organisés par le secrétariat et les parties prenantes.

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
				élaborés au niveau régional.	<p>Poursuivre les ateliers pendant les sessions du SBI ; quelques sujets proposés :</p> <p>a) Considérations relatives au genre dans le contexte de la mise au point et du transfert de technologies, d'une transition juste et d'un travail décent, et de la diversification économique ;</p> <p>b) Rôle des coordonnateurs nationaux ;</p> <p>c) Enseignements à retenir concernant l'intégration du genre dans les CDN ;</p> <p>d) Budgétisation tenant compte des questions de genre.</p>
<p>A.2</p> <p>Présenter une communication sur l'intégration systématique de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public et de l'accès public à l'information dans une optique participative et favorisant l'égalité des sexes, du niveau national au niveau local, dans toutes les activités d'atténuation et d'adaptation entreprises en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris, y compris dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et la formulation de stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre, et inviter les Parties à instaurer, au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'action pour l'autonomisation climatique, un</p>	<p>Parties et organisations ayant le statut d'observateur, point de contact pour les questions d'égalité des sexes et Comité de Paris sur le renforcement des capacités</p>	2018	Communications et dialogue	<p>Cinq communications ont été reçues de Parties et deux d'observateurs.</p>	<p>Présenter les informations en tenant compte de la situation et des besoins locaux de façon adaptée sur le plan culturel.</p> <p>Renforcer les partenariats avec les universités pour inclure les questions de genre dans les programmes d'études, ainsi qu'avec les médias locaux, les blogueurs et les personnes d'influence pour communiquer plus largement à ce sujet.</p> <p>Accroître les ressources technologiques et exploiter au mieux la technologie disponible, y compris les réseaux locaux de communication, les radios, les appareils mobiles et les réunions locales.</p> <p>Appliquer deux approches complémentaires : ascendante (donner des moyens aux messagers) et descendante (faciliter la participation).</p> <p>Intensifier la coopération internationale afin de recenser les bonnes pratiques, les enseignements à retenir et les critères en matière de participation utile.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
<p>dialogue sur la façon dont les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur ont encouragé l'intégration systématique des considérations de genre dans les questions susmentionnées</p>					<p>Inviter les Parties à faire en sorte que les femmes de tous les horizons et les parties prenantes de tous les niveaux de la société participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité aux consultations nationales sur la mise en œuvre et l'examen des CDN.</p> <p>Partager les connaissances sur les politiques et les programmes qui aident les femmes à trouver un emploi dans le contexte de la transition environnementale.</p> <p>Promouvoir la formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour les filles et les femmes.</p> <p>Demander au secrétariat de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les groupes d'experts.</p> <p>Inviter les Parties à s'engager à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de direction conjointe ou de direction tournante et parmi les orateurs lors de la constitution des groupes d'experts.</p>
<p>Domaine prioritaire B : Représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes</p>					

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
B.1 Favoriser la mobilisation de fonds au titre des frais de voyage pour soutenir la participation de femmes dans les délégations nationales aux sessions organisées au titre de la Convention, notamment les femmes faisant partie des communautés locales et autochtones des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement	Parties, secrétariat et organisations ayant le statut d'observateur	2018-2019	Mobilisation de fonds	Les donateurs ont continué d'apporter leur appui au Women Delegates Fund et à d'autres organisations, comme ONU-Femmes.	<p>Institutionnaliser le financement des frais de voyage des déléguées en fixant des quotas dans le fonds pour frais de voyage de la CCNUCC ou en affectant des ressources directement aux organisations nationales ou régionales des pays en développement.</p> <p>Inviter les Parties, les entités des Nations Unies et les organisations ayant le statut d'observateur à favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les délégations en appliquant une discrimination positive, par exemple en prévoyant un poste budgétaire particulier pour répondre aux besoins en ce qui concerne les questions de genre.</p> <p>Fixer des objectifs pour améliorer l'équilibre entre femmes et hommes dans les délégations nationales et les organes constitués.</p>
B.2 Inclure dans les notifications périodiques aux Parties, au moment de la présentation de candidatures aux différents organes de la Convention, le rapport le plus récent sur la composition par sexe de l'organe en question	Secrétariat	2018-2019	Informations à jour sur l'équilibre entre hommes et femmes au moment de la présentation de candidatures aux différents organes	Les rapports sur la composition par sexe ont été publiés.	Utiliser un format plus percutant sur le plan visuel et plus accessible pour le rapport sur la composition par sexe.
B.3 Organiser et dispenser une formation visant à renforcer les capacités d'encadrement, de négociation, d'animation et l'aptitude à présider dans le contexte du processus de la Convention, conjointement avec les initiatives lancées à l'échelle du système des Nations Unies en faveur des femmes	Parties, entités des Nations Unies et organisations compétentes		Formation dispensée	L'appui s'est poursuivi, par exemple avec l'initiative des cours du soir.	<p>Promouvoir les possibilités de mentorat avec des négociatrices principales.</p> <p>Inviter le secrétariat, les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur à offrir des possibilités de formation aux déléguées à d'autres moments que pendant ou juste avant les réunions de la CCNUCC.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
<p>B.4.</p> <p>Coopérer aux programmes, formels ou non, d'éducation et de formation à tous les niveaux portant sur les changements climatiques et promouvoir, faciliter, élaborer et mettre en œuvre de tels programmes, en cherchant à atteindre notamment les femmes et les jeunes aux niveaux national, régional et local et en prévoyant des échanges ou des détachements de personnel en vue de former des experts</p> <p>Domaine prioritaire C : Cohérence</p>	Parties, entités des Nations Unies et organisations compétentes			De plus en plus de formations ciblées destinées aux femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques sont créées.	<p>Mettre davantage l'accent sur la formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.</p> <p>Accorder davantage d'attention et de ressources à l'appui aux femmes autochtones et locales.</p> <p>Veiller à une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des mandats relatifs au genre entre les pays et à l'intérieur des pays.</p>
<p>C.1</p> <p>À la 48^e session du SBI, organiser un dialogue, ouvert aux Parties et aux observateurs, avec les présidents des organes constitués en vertu de la Convention, afin d'examiner les conclusions du rapport technique sur les points d'entrée demandé au paragraphe 13 de la décision 21/CP.22, et d'éventuelles recommandations</p>	Secrétariat	48 ^e session du SBI	Dialogue	Le dialogue a eu lieu à la 48 ^e session du SBI.	<p>Mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la participation des hommes aux activités et manifestations sur les questions de genre.</p> <p>Renforcer les capacités institutionnelles en ce qui concerne les questions de genre.</p> <p>Considérer les femmes comme des agents du changement.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
<p>C.2</p> <p>Contribuer au renforcement des capacités des présidents et des membres des organes constitués en vertu de la Convention et des équipes techniques du secrétariat sur les moyens d'intégrer les questions de genre dans leurs domaines de travail respectifs et d'atteindre l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes</p>	<p>Équipe du secrétariat chargée des questions de genre, entités des Nations Unies, autres acteurs et organisations compétentes</p>		<p>Appui des présidents et des membres des organes constitués en vertu de la Convention à l'intégration des questions de genre dans leurs travaux</p>	<p>Des activités de renforcement des capacités ont été organisées pour le Comité de l'adaptation, le Conseil consultatif du CRTG, le Conseil exécutif du MDP, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, le Comité de Paris, le CET et le CPF. Le secrétariat est en train de préparer une formation pour les autres organes.</p>	<p>Continuer à fournir des services de renforcement des capacités et entretenir un dialogue régulier entre les organes constitués sur l'intégration des questions de genre dans leurs travaux.</p> <p>Rendre plus visibles et plus accessibles les informations sur les travaux des organes constitués relatifs aux questions de genre, notamment sur le site Web de la CCNUCC.</p> <p>Nommer des points de contact chargés de diriger l'intégration des questions de genre.</p>
<p>C.3</p> <p>Partager les informations sur les efforts entrepris à l'appui de l'exécution d'activités visant à accroître les synergies avec d'autres entités et processus des Nations Unies, en accordant une attention particulière au Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	<p>Entités des Nations Unies et autres organisations compétentes</p>	<p>Pendant les sessions de la COP</p>	<p>Promotion des efforts</p>	<p>L'appui et le partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies se poursuivent.</p>	<p>Demander au secrétariat de préparer un document technique et une note d'orientation sur la prise en compte des questions de genre dans les débats mondiaux et dans tous les domaines thématiques en tenant compte des aspects de l'Accord de Paris.</p> <p>Demander au secrétariat d'organiser, en coopération avec les Parties et les organisations intéressées, un atelier visant à promouvoir la cohérence entre les considérations relatives au genre et les plans d'action dans l'ensemble du système des Nations Unies.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
Domaine prioritaire D : Mise en œuvre					<p>Rendre compte des effets des changements climatiques et du genre sur la réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Mettre en place une communauté de pratique et des pôles de connaissances pour fournir des conseils techniques aux Parties afin d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives nationales tenant compte des questions de genre.</p> <p>Partager les connaissances sur l'intégration du genre dans les CDN (résultats, effets obtenus, principales difficultés).</p> <p>Inviter les Parties à mettre en œuvre des mesures permettant de faire des économies et de tirer des recettes à partir des subventions aux combustibles fossiles et à réaffecter les fonds publics en faveur de projets de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre.</p> <p>Demander au GIEC d'élaborer une politique relative au genre et un plan de mise en œuvre à l'égard des questions de genre en son sein.</p> <p>Encourager les banques commerciales et les autres acteurs du secteur privé à promouvoir des procédures bancaires tenant compte des questions de genre et à aider les femmes à accéder aux ressources pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.</p> <p>Encourager l'aide au niveau local pour renforcer le rôle des groupes locaux de femmes et d'autochtones et des communautés locales en tant qu'entités chargées de l'exécution pour les projets ou programmes sur le terrain, en partenariat avec des entités agréées chargées de la mise en œuvre.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
D.1 Inviter le Comité permanent du financement à organiser un dialogue sur l'exécution de son engagement d'intégrer les questions de genre dans ses travaux, en mettant l'accent sur la pertinence de l'égalité des sexes en matière d'accès au financement dans la mise en œuvre de l'action climatique	Comité permanent du financement	2019	Dialogue	Un dialogue n'a pas encore été organisé ; le CPF a pris en compte les questions de genre lors de son Forum 2019.	Inviter le CPF à organiser un dialogue. Demander au CPF d'inviter les entités fonctionnelles du Mécanisme financier à accroître en priorité l'accès aux fonds et à renforcer la préparation financière des interventions de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre ; lui demander également d'aborder ce sujet lors de son Forum 2020. Fournir aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier des orientations pour passer d'une approche tenant simplement compte des questions de genre à une approche s'efforçant d'y répondre lors de l'affectation des fonds, et les encourager à élaborer des procédures simplifiées pour faciliter l'accès direct des organisations locales de femmes et des communautés autochtones et locales au financement de l'action climatique.
D.2 En coopération avec le partenariat PNUE-Université technique du Danemark et avec le Centre-Réseau des technologies climatiques, inviter les parties prenantes intéressées à partager des informations sur l'intégration des questions de genre dans les évaluations des besoins technologiques pendant la Journée de l'égalité des sexes	Parties, partenariat PNUE-Université technique du Danemark, Centre-Réseau des technologies climatiques, autres parties prenantes intéressées et secrétariat	2018-2019	Communications	L'appel a été lancé et deux communications ont été reçues.	En coopération avec le Partenariat PNUE-DTU et le CRTD, dispenser une formation pour apprendre aux parties prenantes et aux Parties à mener des évaluations des besoins technologiques tenant compte des questions de genre, et encourager et appuyer les programmes locaux ou nationaux de formation technique sur la technologie à l'intention des femmes et des groupes de femmes. Recenser et systématiser les projets et les technologies tenant compte des questions de genre qui peuvent être reproduits et élargis à plus grande échelle.

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
<p>D.3</p> <p>Renforcer les capacités des mécanismes soucieux de l'égalité des sexes, notamment pour les parlementaires, l'Union internationale parlementaire, les commissions, les ministères qui financent, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, pour une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes dans l'accès au financement de l'action climatique et la mise à disposition de fonds à cette fin grâce à la formation, aux ateliers d'experts, aux rapports techniques et aux supports</p> <p>Domaine prioritaire E : Suivi et présentation de rapports</p>	Parties, entités des Nations Unies, Mécanisme financier et autres parties prenantes	2018	Renforcement des capacités	En cours	<p>Inclure la budgétisation tenant compte des questions de genre dans le processus de mise en œuvre des CDN.</p> <p>Créer une base de données de spécialistes des questions de genre et d'experts locaux et régionaux pour assurer le renforcement des capacités ou fournir une assistance technique.</p> <p>Suivre et évaluer les répercussions du financement de la lutte contre les changements climatiques sur l'amélioration des conditions de vie des femmes grâce à l'action climatique et recueillir les enseignements à retenir.</p> <p>Communiquer les liens entre les moyens de mise en œuvre tenant compte des questions de genre et l'application de l'Accord de Paris.</p> <p>Demander au secrétariat de faire rapport tous les deux ans sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et d'élaborer des indicateurs pour suivre les progrès accomplis.</p> <p>Aider les Parties à mettre au point des indicateurs tenant compte des questions de genre pour le suivi des mesures de lutte contre les changements climatiques et l'établissement de rapports sur l'action climatique.</p> <p>Suivre et évaluer les progrès accomplis par les Parties quant à l'intégration de mesures et d'objectifs relatifs au genre dans leurs CDN, leurs PNA et leurs évaluations des besoins technologiques.</p> <p>Faire rapport sur les Parties qui ont élaboré des plans d'action, des politiques ou des stratégies de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre.</p>

Activité (résumé)	Acteurs responsables	Échéance	Résultats attendus	État d'avancement	Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires
<p>E.1</p> <p>Présenter une communication sur les points suivants, notamment des données ventilées par sexe et une analyse tenant compte des questions de genre, selon que de besoin :</p> <p>a) Informations concernant les effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes, en accordant une attention particulière aux communautés locales et aux peuples autochtones ;</p> <p>b) Intégration des questions de genre dans l'adaptation, l'atténuation, le renforcement des capacités, l'action pour l'autonomisation climatique, la technologie et les politiques, plans et mesures d'ordre financier ;</p>	Parties et organisations ayant le statut d'observateur	2018	Communications	L'appel a été officiellement lancé et 21 communications ont été reçues.	<p>Présenter des données ventilées sur le financement de l'action climatique afin de renforcer les interventions de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre et d'accroître la transparence au niveau des priorités en matière de financement de l'action climatique.</p> <p>Encourager les bailleurs de fonds dans le domaine de l'action climatique à améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur les aspects liés au genre du financement de la lutte contre les changements climatiques, la mesure de leurs répercussions et leur intégration (ensemble de règles de Katowice).</p> <p>Voir l'activité E.2.</p>

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
c) Politiques et plans en faveur d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les délégations nationales s'occupant des questions climatiques et progrès accomplis dans ce domaine					
E.2 Établir un rapport de synthèse sur les communications reçues au titre de l'activité E.1	Secrétariat	2019	Rapport de synthèse	Le rapport porte la cote FCCC/SBI/2019/INF.8.	Accroître la sensibilisation et les capacités des gouvernements et de la société civile en ce qui concerne l'intégration du genre dans l'action climatique, depuis la compréhension des liens entre les questions de genre et les changements climatiques jusqu'à l'intégration effective de ces questions dans les politiques, les plans et les mesures.
E.3 Actualiser le rapport sur la contribution que le Centre-Réseau des technologies climatiques apporte, dans l'exécution de ses modalités et ses procédures, en coopération avec le Comité exécutif de la technologie (afin de garantir la cohérence et le fonctionnement synergique du Mécanisme technologique), à l'objectif visant à accélérer la mise au point et le transfert de technologies, en tenant compte des questions de genre			Rapport, assorti de recommandations	Le rapport est en cours de mise à jour et un échange d'informations a eu lieu pendant l'atelier sur les questions de genre tenu à la 50 ^e session des organes subsidiaires.	

<i>Activité (résumé)</i>	<i>Acteurs responsables</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Exemples de suggestions d'améliorations et de travaux complémentaires</i>
E.4 Favoriser les activités d'échange de connaissances au sein du personnel du secrétariat dans tous les domaines thématiques afin d'actualiser les travaux sur les questions de genre	Secrétariat, en coopération avec les entités des Nations Unies, notamment ONU-Femmes		Rapport sur l'échange de connaissances Compte rendu des activités d'échange	Des activités d'échange de connaissances ont été organisées à l'intention du personnel du secrétariat, en particulier parallèlement aux activités de renforcement des capacités destinées aux organes constitués.	Encourager l'échange de connaissances sur le suivi des mandats relatifs au genre et l'établissement de rapports à cet égard au sein du personnel du secrétariat en ce qui concerne tous les sujets. Demander au FVC et au FEM de rendre compte à la COP de la façon dont les questions de genre ont été prises en compte dans les projets relatifs à la mise en œuvre des CDN.